

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

VILLE DE SARRE-UNION

11/2004

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Sarre-Union,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,

Vu le Code Général et notamment les articles L2542-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le décret du 13 décembre 1952 modifié portant nomenclature des routes à grande circulation,

CONSIDERANT qu'il convient, compte tenu de la modification de la circulation au carrefour de la RN61 avec le secteur nouvellement aménagé de la Grand-rue, d'instaurer un sens unique de circulation, sur la branche débouchant sur la Place de la République,

A R R E T E :

Article 1 : A compter du 14 avril 2004, la circulation des véhicules dans la section de la Place de la République comprise entre la RN 61 et la rue du Marché aux Bestiaux est réglementée de la façon suivante :

- sur la Place de la République (RD 692) un sens unique est instauré à partir de l'intersection avec la RN 61 jusqu'à l'intersection avec la rue du Marché aux Bestiaux, immeuble n° 16 Place de la République.

Article 2 : La déviation se fera par la rue du Marché aux Bestiaux, rue de la Gare et rue Max Karcher.

Article 3 : Une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place par la Commune de Sarre-Union.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Cet arrêté remplace et annule l'arrêté n° 9/2004.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne
- M. le Procureur de la République à Saverne
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Bas-Rhin (C.E.T.)
- M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin (DAE / SRD)
- M. le Gouverneur Militaire, Etat Major, 4^{ème} Bureau à Strasbourg
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie à Sarre-Union
- M. l'Ingénieur Subdivisionnaire de l'Équipement à Sarre-Union
- M. le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union.



A Sarre-Union, le 30 mars 2004

Le Maire,

Marc SENE